

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 24 février 2025 à 19 h 00
EGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM**

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. GEMAPI Contrat territorial Litroux Jauron.....	1
3. Débat d'orientations budgétaires.....	2
4. Transitions.....	2
5. Pays d'Art et d'Histoire.....	5
6. Jeunesse.....	7
7. Procédures.....	8
8. Attributions de subventions.....	9
9. Finances.....	10
10. Questions diverses.....	11

Présence des délégués par commune (en grisés les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'ÉVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	Jean-Michel TRAVERS	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET			Franck DROUIN	
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	E	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'Auvergne	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	E		Michelle STEINERT	P		Sylvie BAUVY	
	Nathalie MARIN	E	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	E	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Pierrick BELLAT	P		Cyrille BRECHARD	P		Paul COURTOT	E
	Céline AUGER	E	SSERTEAUX	Jean-Claude BATHISSON	P	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Roger BOURDOULEIX	P		Patrick CHAVAROT	P
Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT- LERNOULD	P	
Jean-Pascal BLACHE	E		Sandrine IZAMBART	P		Emeric DECOMBE		
BONGHEAT	Karelle TREVIS	E	MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	
	Denis MAUTRET	P		Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	P
BOUZEL	Lydie GARINO	P	MUR-SUR-ALLIER	Vincent MAZIN	P	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Leslie ROMEO	P		Françoise BERNARD	P
Suzanne DELARBRE	P	Yves FERRIER		P	VERTAIZON	Nicolas JAFFEUX		
Daniel RAVOUX	E	Danielle RANCY		E		Jean-Jacques CAVALIERE	P	
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Jean-Marc LAVIGNE	E	Catherine SOU-AH-Y	P	
	Julie COUPERIER	P		Julien MONTAGNE	P	Robert BODEVIN		
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P	Stéphane FALGOUX	P	Nathalie DOS SANTOS	E		
	Nicole NENOT	P	Jérôme PIREYRE	P	Cyril GONZALEZ	E		
EGLISENEUVE PRÈS BILLOM	Guy MAILLARD	P	NEUVILLE	Jean-Yves GRIVET	P	Amalia QUINTON	E	
	Daniel SALLES	P		Jean-Pierre BUCHE	P			
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	P	PERIGNAT ALLIER	Virginie VINATIER				
	Marie-France CHOFFRUT			Fanny BLANC				
	Sébastien MAFFI							

Ont donné pouvoir : Patricia FAFOURNOUX à Patricia BUSSIERE, Jean-Michel CHARLAT à Daniel DUMAS, Nathalie MARIN à Sylvie DUCATTEAU, Karelle TREVIS à Pierrick BELLAT, Daniel RAVOUX à Suzanne DELARBRE, Nathalie VACHIAS à Jérôme PIREYRE, Danielle RANCY à Vincent MAZIN, Cyril GONZALEZ à Jean-Jacques CAVALIERE.

Titulaires présents	35	63,64 %
Suppléants avec droit de vote	0	
pouvoirs	8	78,18 %
Nombre de votants	43	
Suppléants sans droit de vote	4	

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent

1-1 Désignation d'un-e secrétaire de séance.

Patricia BUSSIERE est désignée secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la séance précédente. L'assemblée l'adopte.

2. GEMAPI Contrat territorial Litroux Jauron

Rapporteurs : Daniel SALLES et Arthur HADDOU

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), les CC "Entre Dore et Allier" et "Billom Communauté" ont décidé de mettre en place, conjointement, un contrat territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron.

Le contrat territorial est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023. La démarche a été déclarée d'intérêt général en novembre 2023. Après deux années de travail, le service rivières

dresse un premier bilan des travaux et actions en rivière :

Travaux 2024 :

- Restauration d'une zone humide par reconnexion hydraulique - Billom
- Restauration de la végétation rivulaire et aménagement des bords de cours d'eau – Billom
- Aménagement des bords de cours d'eau et protection de zone humide : Bongheat
- Aménagement des bords de cours d'eau et protection de zone humide : Lezoux

Études :

- Diversification morphologique (4 tronçons)
- ADN Environnemental
- Filières à bas niveau d'intrants

Actions en rivière :

- Mise en place de panneaux signalétiques « rivières » sur les ponts communaux (42 panneaux)
- Analyses des eaux en sortie de drains agricoles
- Journée « Retour d'expériences agricoles »
- Suivi des débits du Litroux et du Jauron (mesure et installation de systèmes de mesure)

Nombre de personnes sensibilisées en animation :

- 2023 : 560 élèves + 180 tout public
- 2024 : 720 élèves + 142 tout public

Communication :

- 2 expositions photos
- 1 exposition technique
- 6 vidéos documentaires
- 1 carte interactive « Travaux » (site internet)

Discussion :

Jean-Pierre BUCHE : la présence d'écrevisses à pattes blanches, c'est le signe d'une bonne qualité de l'eau.

Arthur HADDOU : oui, mais il faut relativiser, on en a vu 4, et on pense qu'il n'y a pas eu de reproduction depuis 4 ans.

Monsieur le Président : il est indispensable de faire ces points d'étapes dans le cadre de la GEMAPI. L'instauration de la taxe GEMAPI était bien pour déboucher sur des actions concrètes et non pour enrichir la CC. Nous travaillons avec les EPCI voisins.

3. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteurs : Monsieur le Président et les Vice-Présidents

Le débat d'orientations budgétaires est un préalable obligatoire pour les Établissements Publics Locaux qui comportent au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget (article L2312-1 du CGCT).

Il n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération, qui en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Depuis la loi Notre et son article 107, l'article D2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de transmission (notamment aux maires dans les 15 jours de son adoption).

Il s'agit de valider les choix principaux qui conduiront à l'élaboration du budget.

- en matière de ressources humaines : pas de création nouvelle mais remplacement d'un départ à la retraite et d'un décès, budgétisation sur une année complète de l'orchestre à l'école, accueil de plusieurs stagiaires indemnisés, augmentation du taux de la CNRACL,

- finances : vote d'un produit GEMAPI,

- délégué à la protection des données : fin de la mission d'Apave digital et financement annuel du DPO,

- parc informatique : changement de flotte de téléphonie mobile,
- entretien des bâtiments communautaires : travaux au château (muret tombé, nettoyage des tours et du chemin de ronde), réfection totale de l'appartement du Rampeau, peinture du commerce et de toutes les menuiseries suite à un changement de locataires, des travaux seront aussi à prévoir sur le local du médecin à Dallet suite à son départ en retraite au 1/01/2025 et travaux d'urgence aux Pitchouns relatifs à la réfection de sols,
- communication : édition de 3 journaux intercommunaux,
- plan intercommunal de sauvegarde : réflexion sur une élaboration éventuellement externe,
- continuité de gestion des services culture (éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique avec un nouveau guide du lecteur) ainsi que des services petite enfance (gestion du multi-accueil des Pitchouns avec réflexion pour l'achat d'un sèche-linge professionnel, soutien à celui des Petits Dômes, relais petite enfance), le service coordination et jeunesse Bi'Kigaï (création de l'éco bourse en 2025),
- école de musique : achat de deux pianos et d'un marimba,
- gens de voyage : aire d'accueil et dispositif de soutien aux privés,
- santé : participation à la création du centre de consultations adossé à l'hôpital de Billom, participation au Contrat Local de Santé, soutien au pôle médiation santé et soutien à l'antenne Maison Sport Santé
- environnement : actions inscrites au Contrat Territorial Litroux Jauron (restauration de zones humides, diversification morphologique, suivi des débits et de la qualité de l'eau en sortie de drain, accueil d'un stagiaire pour l'évaluation à 3 ans) et participation aux contrats délégués (Dore, SMVA, API), la gestion de l'Espace naturel sensible des puys de Mur et Pileyre, soutien financier à l'Ecopôle, fête de la nature,
- transitions : mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial : fonds d'aide, Fabrique des transitions (phase opérationnelle avec construction d'habitats légers sur Fayet et Pérignat), accompagnement des cantines pour la mise en œuvre de la loi Egalim, étude pour l'accélération des énergies renouvelables,
- habitat : OPAH (et lutte contre l'habitat indigne), action sur des

immeubles prioritaires pour lutter contre la vacance, poursuite du permis de louer sur Billom, participation à Rénov'actions63, réflexion à l'échelle communale sur les réhabilitations des logements communaux,

- urbanisme : lancement fin 2024 de la modification n° 3 et sans doute lancement de la modification n° 4, réponse à appel à projets pour réalisation d'un plan paysage dans la vallée du Madet,

- économie : commercialisation des terrains du PAE de l'Angaud ; travaux de finition sur la ZAC des Littes, mise en œuvre de l'aide aux commerces en lien avec la Région et continuité de l'accompagnement des porteurs de projets, un local professionnel du médecin à Dallet qui est vacant,

- tourisme : adhésion à la MDT (augmentation de la contribution et augmentation de la taxe de séjour au 01/01/2025), suivi du schéma de développement touristique par le PNR, entretien de la voie verte et rétrocession du foncier par l'Epf Auvergne (il reste toujours le mobilier et la signalétique),

- pays d'art et d'histoire : achat de nouveaux outils pédagogiques, étude diagnostic et numérisation en 3 D des décors peints de la chapelle St-Esprit, nouvelles publications et nouvelle programmation,

- mobilité : mise en œuvre du schéma directeur cyclable, transport à la demande, participation aux travaux du service express régional métropolitain,

- centre aquatique : travaux d'entretien : remplacement de matériel plastique par de l'inox, des tripodes et du poste informatique de l'accueil, décollement du carrelage dans la pataugeoire (remplacé par un liner), acquisition d'un robot nettoyeur et changement des ampoules des vestiaires par du Led. Réflexion pour une augmentation des tarifs en 2025.

L'assemblée acte la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
9	43			

4. Transitions

Rapporteure : Karine JONCOUX

Projet « Habitons léger »

Pour mémoire :

Dans le cadre du dispositif de la « Fabrique départementale des Transitions », en 2024 un appel à projet de lieux de vie et d'expérimentation en faveur de la transition a été engagé par Billom Communauté. L'édition 2025 se focalise sur le sujet de l'habitat léger. Après un appel auprès des 25 communes du territoire intercommunal, deux sites pouvant accueillir 5 à 6 projets d'implantation d'habitat léger ont été retenus. En parallèle, un appel aux habitants a permis d'identifier près d'une trentaine de foyers intéressés, permettant de sélectionner dans un premier temps 4 foyers qui ont intégré le projet « Habitons léger ! ».

1) AMO (Rural Combo + Pari des Mutations Urbaines) accompagnement des foyers

La phase d'accompagnement des foyers sélectionnés pour co-construire les implantations d'habitat léger sur les sites de Fayet-le-Château et Pérignat-ès-Allier se poursuit. Des ateliers par site avec les foyers ont eu lieu les 12 et 13 février. Un atelier collectif avec les 4 foyers et le comité de pilotage a également été organisé le 13 février, notamment pour parler gouvernance et montage juridique du projet.

Les 3 foyers sélectionnés pour le site de Pérignat constitue progressivement un véritable collectif souhaitant porter un projet d'hameau léger. Pour le site de Fayet, il est envisagé d'élargir la première sélection pour aider à la constitution d'un collectif.

A noter qu'un engagement écrit des foyers sera prochainement demandé. Un engagement financier par les foyers sera également

acté en cas d'abandon du projet après montage du permis, ceci permettant de couvrir les dépenses engagées par la collectivité à hauteur du montant pour le montage d'un PC (mission complémentaire de l'AMO validé lors du dernier conseil).

Focus sur les communs prévus en plus des travaux de réseaux et d'aménagement :

- Fayet-le-Château : le projet de réhabilitation d'un bâti existant (cf note de synthèse) en zone Nj est finalement abandonné par la commune.

- Pérignat-ès-Allier : suite aux premiers ateliers avec les foyers, **un besoin supplémentaire aux bâtis existants sur le site de l'Ecopôle a été mis en avant.** Il est proposé de prévoir un projet d'auto-construction de ce bâti commun d'environ 60 m², dans le cadre d'un chantier partagé par exemple, en lien avec SEAT et/ou Régie de Territoire. Les usages de ce bâti seront en cohérence avec les possibilités de l'OAP de l'Ecopôle mais aussi avec les attentes des foyers et des usagers ou futurs usagers de l'Ecopôle et notamment l'espace test agricole.

A ce stade, une enveloppe financière de 90 000 € est proposée pouvant intégrer le plan de financement et subventionnée par le CD63.

2) Montage juridique

Suite à un échange le 6 février dernier avec l'association Hameaux Légers, spécialisée dans l'accompagnement et le montage de projet similaire, essentiellement en Bretagne mais aussi au niveau national, des précisions peuvent être apportées sur le montage de ce type de projet.

Il est proposé le montage suivant :

Création d'association d'habitants pour chacun des sites et signature d'un bail emphytéotique (BE) entre la

commune/syndicat et cette association.

Précisions sur le montage via bail emphytéotique :

Tous les habitats sont des biens mobiliers, donc le crédit immobilier n'est pas envisageable sur ces logements.

Le locataire (l'emphytéote) a les mêmes droits et devoirs qu'un propriétaire (paiement des taxes foncières, entretien du terrain), il s'agit d'un droit d'usage entier avec paiement de loyers (appelés canons). Son bail ne peut pas être résilié sauf non paiement du loyer pendant 2 ans.

En règle générale, les constructions édifiées sur le terrain mis à bail deviennent la propriété du bailleur en fin de BE. Le BE n'est pas tacitement renouvelable.

Il est important de préciser que l'association peut récupérer les structures démontables en fin de bail.

Le BE n'encadre pas la spéculation et l'usage, donc on le combine avec l'association d'habitants (cadre posé avec les statuts d'association).

Avec un BE, il n'est pas possible de restreindre la liberté d'usage du preneur, il peut revendre son droit au bail librement, mais doit rester sur l'objet. Les conditions du BE ne peuvent pas être trop restrictives.

Combiner le BE avec des statuts d'association est donc essentiel.

Les statuts de l'association sont l'élément fondamental qui permet de sécuriser l'usage du lieu et le projet sur le long terme.

Afin de permettre à la collectivité de garder un contrôle raisonnable sur l'évolution du projet, il est conseillé de prévoir qu'elle donne son accord à toute modification substantielle des statuts.

Cependant, l'intervention de la collectivité doit être limitée pour que la gestion courante et l'agrément des nouveaux soient pleinement confiés aux habitants, solidairement responsables du paiement du loyer.

Il n'y a pas de transmission du bail (sinon des frais de notaire sont assujettis en plus). Une association ne bouge pas, mais les membres de l'association peuvent changer, il est possible de sortir du collège de l'association, d'autres nouvelles personnes peuvent l'intégrer par

la suite.

Différents types de membres à envisager / types de collèges :

- le collège des habitants avec des pouvoirs pour la gestion du lieu de vie,
- le collège communal, investi de pouvoirs de surveillance, transmission du bail - comprend la commune ou autre collectivité, sécurise le projet,
- la commission de préservation - gérer un cas particulier, par exemple s'il y a un manque d'habitants donc un enjeu de paiement du loyer ou encore un enjeu de densité, un projet qui ne s'orienterait pas comme initialement prévu - possibilité d'engager une procédure de préservation si on tombe en-dessous d'un certain nombre d'habitants.

A noter que ce montage a largement été testé par les nombreux projets d'habitat léger accompagnés par l'association Hameaux Légers qui reste disponible pour aider au montage du projet de Billom Co.

3) Plan de financement

Après chiffrage plus précis des travaux réseau/VRD et aménagement, et sur la base des estimations pour les communs, le montage financier serait le suivant :

à savoir entre 50 à 150 € de loyer pour les habitants.

Il convient, si le projet est validé, de faire la demande d'aide auprès du CD63. Pour se faire, il est nécessaire, en amont, de renouveler la signature de la convention d'engagement de la Fabrique départementale des Transitions (voir document sur espace collaboratif).

4) Prochaines étapes :

- d'ici fin mars : finalisation de la co-construction des projets avec les foyers HLR, sélection des entreprises VRD et aménagement, dépôt du dossier de demande de subvention avant 31/03,
- courant printemps : travail avec les foyers engagés sur l'accompagnement au montage bail emphytéotique et association,
- d'ici juin : finalisation de la phase pré-opérationnelle avec les dépôts des permis, recrutement des entreprises travaux,
- à partir de septembre : réalisation des travaux d'aménagement pour installation des foyers en fin d'année 2025 ou début 2026.

Un temps de travail collectif avec les foyers et les communes est prévu le 13 mars prochain.

Discussion :

Monsieur le Président : cela fait un an que nous avons commencé à travailler sur ce dossier expérimental en matière d'habitat.

On avance au fur et à mesure des informations qui nous arrivent, c'est quelque chose d'évolutif.

Karine JONCOUX : il est proposé que le montant des loyers reviennent pour partie à la commune et pour partie à l'EPCI.

Le bail est souvent sur 40 ans, mais peut faire l'objet de remboursement au bout de 25 ans.

L'association Hameaux légers nous a conseillé de valider le plan de financement en premier lieu, et ensuite de prendre le temps d'affiner le montage juridique.

Pour le bâtiment à Pérignat, il s'agira d'acquérir les matériaux (autoconstruction), l'estimation correspond à un montant de

DEPENSES HT		RECETTES ET SUBVENTIONS		%
AMO accompagnement – phase 1 (cadrage, ateliers communes, appel aux foyers) 16 650 € - 5 000 € (Fonds Habile du Cd 63)	11 650,00 €			
AMO accompagnement – phase 2 (pré-opérationnel, niveau esquisses) 8 835 € - 5 000 € (Fonds Habile du Cd63)	3 835,00 €			
Maîtrise d'œuvre conception – architecte pour 2 sites	12 005,00 €			
Travaux VRD – site Fayet	15 242,50 €	Financement (fond de concours) Commune Fayet (20 % montants travaux du site de Fayet)	8 028,50 €	4,2 %
Travaux aménagement – site Fayet	6 900,00 €			
Réhabilitation bâti existant pour commun – site Fayet	18 000,00 €			
Travaux VRD – Site Pérignat	25 950,00 €	Financement (fond de concours) SEAT – Pérignat (20 % montants travaux du site de Pérignat)	24 440,00 €	12,9 %
Travaux aménagement – site Pérignat	6 250,00 €			
Création bâti (hors d'eau, hors d'air) pour commun – site Pérignat	90 000,00 €			
Sous-total assiette éligible Fonds Fabrique	174 347,50 €	Fond aide Fabrique des Transitions CD63 (60 % montants maîtrise d'œuvre, travaux et communs)	104 608,50 €	55,1 %
		Autofinancement EPCI	52 755,50 €	27,8 %
TOTAL DEPENSES € HT	189 832,50 €	TOTAL RECETTES € HT	189 832,50 €	100,0 %

Précisions sur les recettes du projet :

- financement dispositif Fabrique des Transitions du CD 63 : 60 % du montant des investissements, aide plafonnée à 200 000 €,
- fonds de concours commune et SEAT à hauteur de 20 % des travaux de construction/réhabilitation,
- autofinancement Billom Communauté des 20 % restants + prise en charge du reste à charge des dépenses de fonctionnement (différentes phases de l'AMO hors aide CD63),
- autres recettes pour les communes/syndicat issus des canons des baux qui permettront d'amortir l'investissement des collectivités locales et du syndicat. Le total de dépenses publiques locales représente 92 427 € (EPCI 59 958,50 € + Fayet 8 028,50 € + SEAT 24 440,00 €) pour la phase amont et les travaux. Chacune de ces sommes sera amortie sur les 25 premières années des baux conduisant à une opération blanche pour les 3 structures,
- recette également d'une part des canons versée à Billom Co pour alimenter les actions transitions.

Ainsi, les 92 427 € sur 25 ans, sur 12 mois, seront la base de calcul pour les canons (ou loyers) des foyers. Le projet sera donc conforme aux moyennes observées sur ce type de projet par Hameaux Légers,

1 500 €/ m².

Maurice DESCHAMPS : lors de la précédente réunion, j'avais émis beaucoup de réserves, j'ai voté contre. Même si je note quelques évolutions, cela reste pour moi des projets purement communaux. Chaque commune doit donc se débrouiller. Doit-on attendre 25 ans pour être remboursé ? Le projet de Fayet a été réduit, je ne vois pas l'intérêt d'un logement unique, là aussi je ne comprends pas ; sur le SEAT on prévoit une maison commune qui servira à beaucoup de choses, je ne comprends pas pourquoi c'est la CC qui porte. L'engagement écrit n'est pas assez fort, un bail cela coûte cher chez le notaire... C'est plein de choses qui ne sont pas claires.

Au départ il y avait 3 communes, il en reste deux, il y avait 27 foyers, il en reste 4, c'est un peu trop léger. Le bail on ne connaît pas qui paye ? Qui paye quoi ? On récupère sur les AC ou pas ? Ce n'est pas le rôle de la CC, il y a des communes qui ont fait des projets d'intérêt communautaire qui les ont entièrement financés seules.

Karine JONCOUX : on n'a pas dit que l'on demandait le remboursement à 25 ans. Les communes financent à hauteur de 20 %.

Monsieur le Président : c'est une expérimentation, comment habiter autrement, il ne faut pas le voir comme un projet classique de VRD. Ce ne sont pas les communes qui sont à l'origine au départ, c'est amené par le CD dans le cadre de la Fabrique des transitions. C'est quelque chose qui se généralise.

Ce montage est peut-être incomplet pour certains, mais il faut avancer. Les coûts des VRD sont raisonnables. Pour le bail, tu dis que c'est cher, mais dis un chiffre, c'est combien ? Cela ne va pas nous ruiner même si c'est fait par un notaire.

C'est nouveau, moi aussi cela m'a bousculé. On demande aux gens de construire leur habitat, nous apportons le conseil architectural.

Karine JONCOUX : il ne reste que plus que 4 pétitionnaires car nous avons trié les dossiers. Les autres personnes sont toujours intéressées et on a encore des gens qui s'inscrivent.

Jean-Pierre BUCHE : à l'origine du projet c'est bien le CD dans le cadre de la Fabrique des transitions, pour mettre en place des démarches reconductibles. Après avoir réfléchi à d'autres

thématiques nous avons choisi l'habitat. Ce ne sont pas des projets communaux. C'est un habitat raisonné, avec un bilan carbone mesuré. C'est dans le prolongement du PCAET, on se doit de réfléchir à la manière de construire. En Bretagne, il existe une cinquantaine de projets équivalents. Quand je signe un document chez le notaire, c'est un engagement contractuel, ce n'est pas le fait d'un amateur, au doigt mouillé. Quand on fait des VRD, il y a bien des situations où on investit pour 25 ans avec un bailleur social. Les 52 000 d'autofinancement sur 25 ans ce n'est pas souvent le cas dans les opérations classiques. C'est une façon de permettre à des gens d'avoir un habitat à un coût accessible.

On continue à discuter avec les habitants, et pendant ce temps on fait les VRD. C'est bien une démarche initiée par le CD dans laquelle la CC s'est inscrite. Les questions ont été clarifiées depuis le dernier conseil.

Jean-Michel TRAVERS : est-il judicieux de construire sur un terrain soumis à des risques majeurs de coulées de boue (arrêté du Préfet de 2019) ?

Monsieur le Président : on a fait vérifier au niveau des services de la DDT, c'est un arrêté ponctuel.

Christiane TAILLANDIER : dans l'association, la CC n'est pas représentée ?

Monsieur le Président : on peut certainement rajouter un collège.

Maurice DESCHAMPS : une association par site ? Si c'est le cas sur Fayet difficile de monter une association avec un seul foyer.

Karine JONCOUX : oui.

Monsieur le Président soumet les propositions au vote de l'assemblée.

Résultats :

16 contre Jean-Jacques CAVALIERE, Cyril GONZALEZ, Catherine SOU AH Y, Maurice DESCHAMPS, Nadège TOURNEBIZE, Daniel SALLES, Suzanne DELARBRE, Daniel RAVOUX, Hubert CHEMINAT, Eric PIREYRE, Nathalie SESSA, Nicole NENOT, Guy MAILLARD, Janick DERRIEN, Jean-Claude BATAISSON, Christiane TAILHANDIER

11 abstentions : Nathalie VACHIAS, Vincent MAZIN, Danielle RANCY, Yves FERRIER, Julien MONTAGNE, Stéphane FALGOUX, Pierrick BELLAT, Karelle TREVIS, Françoise BERNARD, Lydie GARINO, Jean-Michel TRAVERS

Considérant le résultat du vote (16 pour, 16 contre), Monsieur le Président ne souhaite pas faire valoir la prépondérance de sa voix, la délibération n'est donc pas adoptée et sera représentée lors du prochain conseil communautaire.

N° délibérations	Votants	Pour	Contre	Abstention
10 et 11	43	16	16	11

5. Pays d'Art et d'Histoire

Rapporteur : Vincent MAZIN

Étude diagnostic des peintures de « la chapelle »

5-1 – Choix des prestataires

Rappel : Le 30 août dernier la Communauté de communes a acquis l'ancienne chapelle du St Esprit (XIVe – XVIIIe), située rue de l'ancien cimetière à Billom, pour la sauvegarde d'un décor peint remarquable.

Suite aux préconisations de la DRAC, et à la rencontre du groupe de travail, la décision de réaliser un marché public pour une étude diagnostic des peintures a été prise. Un cahier des charges a été élaboré incluant l'étude et la numérisation en 3D du décor.

L'objet de l'étude est d'avoir un constat d'état approfondi de l'état de conservation des décors peints et établir un programme de conservation-restauration chiffré. Celui de la numérisation est de pouvoir mémoriser les peintures, se rendre compte de leur état de conservation et avoir un support de médiation.

Le marché a été publié du 25 novembre 2024 au 6 janvier 2025. Une seule entreprise a répondu au marché : le conservatoire Muro dell' arte située à Orbigny (37).

L'estimation du lot était de 20 000 € HT, l'offre de Muro dell' arte est à 10 300 € HT

Personne n'ayant répondu au lot 2 pour la numérisation du décor, le marché a été déclaré infructueux et des demandes de devis ont été envoyées à des prestataires identifiés.

Deux réponses ont été reçues, il est proposé de retenir la moins-disante à savoir l'entreprise Albedo pour 7 232,50€ HT.

Le CTDD peut apporter une subvention à hauteur de 80 % pour ce projet.

Le calendrier a été conçu ainsi : attribution du marché suite au conseil communautaire, début des prestations au 1^{er} avril pour une durée de 8 mois, restitution de l'étude et des fichiers de numérisation fin d'année 2025.

Il est donc proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Diagnostic des peintures : Muro dell'Arte pour 10 300 € HT
- Numérisation du décor : Albedo pour 7 232,50€ HT

L'assemblée valide la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
12	43			

5-2 – Demande de subvention

Les deux prestations ci-dessus peuvent être incluses dans le CTDD (après avenant car action non inscrite initialement, CF point n°7) et il est proposé de déposer une demande de subvention au Conseil départemental selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Diagnostic des peintures	10 300	CTDD : 80 %	14 025
Numérisation des décors	7 232	Auto-financement	3 507
TOTAL	17 532	TOTAL	17 532

L'assemblée valide la proposition et autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	43			

6. Jeunesse

Rapporteur : Monsieur le Président

Demande aide région pour l'organisation du Forum 1jeune1job 2025

Quelques éléments du Forum 2025

Cette année, le forum (organisé en collaboration avec Entre Dore et Allier) va se dérouler le 22 mars de 10 h 00 à 16 h 30 à Saint-Julien-de-Coppel. 12 jeunes sont co-organisateurs de cet événement.

Cette édition prévoit la présence de 50 structures partenaires organisée autour de cinq espaces thématiques facilitant la mise en relation entre entreprises et jeunes :

- Découverte métiers avec Le Bus de l'Orientation et un nouvel espace consacré à des métiers à découvrir : les métiers autour du vélo, de la préservation des rivières, de la petite enfance, de la sensibilisation à l'environnement via des animations numériques, du traitement des déchets et du surcyclage.

- Ressources avec des interlocuteurs qui accompagnent les jeunes dans leurs recherches d'emploi et de logement : France Travail et les

Missions locales des secteurs de Cournon et de Thiers, l'agence Auvergne Rhône-Alpes Orientation, la Caisse des Allocations Familiales, Info Jeunes Auvergne Rhône-Alpes qui s'associe cette année avec le SDJES et les jeunes de L'Abcd'R, le réseau des Associations de Jeunes de Billom Communauté, créé en septembre 2023, pour animer des InfoLabs.

- Engagement avec des associations d'éducation populaire spécialisées dans l'engagement et la mobilité internationale, avec des offres de service civique et des postes d'animation.

- Alternances avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et ses nombreuses offres en apprentissage, 3 centres de formation professionnelle (CFAI Auvergne, Polyvia Formation et Osengo), 2 groupements d'employeurs (GEIQ BTP et Profession Sports et Loisirs) qui proposeront des formations en alternance avec des entreprises locales, le SIRA et la plateforme Nos Talents, Nos Emplois.

- Emploi avec 6 agences d'Intérim proposant des offres des entreprises du territoire, Agri Emploi pour les métiers de l'agriculture, et une dizaine d'entreprises dont le centre hospitalier et le SIVOS de Billom. Les offres peuvent se présenter sous forme de jobs d'été, CDD, CDI, contrats en alternance ou de stages.

La grande nouveauté de l'année est la création d'un site Internet dédié co-créé avec les jeunes .

Cette édition bénéficiera également du soutien du dispositif Territoire d'Industries Lezoux – Thiers – Ambert – Montbrison, qui contribuera à la prise en charge d'une conférence sur l'orientation animée par Alexandre Baé, chercheur en psychologie et spécialiste des archétypes de Jung. Cette conférence se tiendra le vendredi 14 mars 2025 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Moissat.

La demande de subvention à la Région :

La commission permanente du Conseil régional a adopté le nouveau règlement de l'appel à projets « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » permettant le financement de 50 manifestations par année civile sur le territoire d'Auvergne-Rhône-

Alpes, pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises locales.

Le soutien de la Région, versé dans le cadre de cet appel à projets, est fixé à 75 % maximum du coût du projet, dans la limite d'une aide plafonnée à 3 000 €. Les co-financements sont donc obligatoires.

Comme pour le forum #1jeune1job 2024, pour lequel nous avons obtenu les 3000 €, le service « Jeunesse » de Billom Communauté propose de porter une candidature pour l'édition 2025, toujours en partenariat avec Entre Dore et Allier.

Budget prévisionnel - Forum #1jeune1job Samedi 22 mars 2025

DEPENSES TTC				RECETTES TTC	
		BILLOM CO	EDA		
Communication	Imprimerie Cavanat	311,40 €	328,20 €	Billom Communauté	6 273,75 €
Communication	3000 dépliant	181,80 €	181,80 €	Entre Dore et Allier	4 008,85 €
Communication	200 affiches A3	45,60 €	45,60 €	Région AURA	3 000,00 €
Communication	Repiquage 11 banderoles	84,00 €	100,80 €		
Communication	Partenariat Radio Campus	300,00 €	300,00 €		
Communication	Sensiby - Photos et Vidéos	1 143,00 €			
SOUS-TOTAL COMMUNICATION		1 754,40 €	828,20 €		
Réception	Petit matériel	250,00 €	250,00 €		
Réception	Café d'accueil et boissons	100,00 €	100,00 €		
Réception	Plateaux repas	500,00 €	500,00 €		
SOUS-TOTAL RECEPTION		850,00 €	850,00 €		
SOUS-TOTAL DES DEPENSES FORUM		2 604,40 €	1 478,20 €		
Evénement	Présentation d'un métier « grimpeur arboriste »	200,00 €			
Evénement	Conférence Alexandre Baé	- €	1 200,00 €	Territoire d'industrie verse à EDA	1 200,00 €
SOUS-TOTAL EVENEMENT		200,00 €	1 200,00 €		
Charges du personnel	7 personnes	6 000,00 €	3 000,00 €		
SOUS-TOTAL CHARGES DU PERSONNEL		6 000,00 €	3 000,00 €		
TOTAL		8 804,40 €	5 678,20 €		
TOTAL		14 482,60 €	14 482,60 €		

NB : Entre Dore et Allier ne peut se porter candidate car elle bénéficie d'une autre subvention de la Région qui n'est pas cumulable avec celle-ci.

Si nous obtenons une subvention de la Région, comme l'année passée, une convention de partenariat avec Entre Dore et Allier sera faite pour reversement de la subvention au prorata des dépenses engagées.

Comme l'an dernier, sur le budget nous avons valorisé le temps passé des agents des 2 Communautés de communes pour l'organisation du forum.

L'assemblée approuve le dépôt du dossier de demande de subvention « financer l'organisation d'un forum pour l'emploi » auprès de la Région (délibération n°14) et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CC Entre Dore et Allier.

N° délibérations	Votants	Pour	Contre	Abstention
14 et 15	43			

7. Procédures

Rapporteur : Monsieur le Président

Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD)

RAPPEL : Le contrat a été signé le 18 juillet 2024 entre le Département et Billom Communauté pour une période allant de 2023 à 2026.

Diverses actions avaient été réfléchies dès le printemps 2023 et entre cette période et la date de signature, il est à noter une évolution de la programmation préalablement définie.

Il avait été inscrit l'acquisition d'un véhicule électrique et pour celle-ci, Billom Communauté a finalement bénéficié de subvention de la

DETR et de la CAF à hauteur de 72 %. Le CTDD n'a donc pas été mobilisé.

Inversement, depuis juillet 2024, Billom Communauté a acquis l'ancienne Chapelle St—Esprit pour laquelle des subventions au titre du CTDD peuvent être mobilisées.

Aussi, il est proposé d'apporter les modifications ci-dessous à la programmation CTDD et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant avec le Conseil départemental intégrant ces modifications.

Année Réalisation prévisionnelle	Action	Coût HT prévisionnel inscrit/réel
Actions déposées au CTDD initial pour 792 032 € de subventions possibles		
2024-2030	Mise en œuvre du schéma cyclable avec : réalisation de voies cyclables	2 223 052,26
	stationnements vélos	50 000,00
2024-2026	acquisition de VAE et vélos..	8 000,00
2024	Acquisition d'un véhicule électrique pour le service jeunesse	0,00
2023	Application mobile à l'attention des habitants	8 000,00
2024-2025	Outils pédagogiques pour le Pays d'art et d'histoire : mallettes archéologiques, moulin miniature, plan puzzle d'une église, maquettes d'arc plein cintre, mallette s'ouvrant sur un intérieur de maison médiévale...	55 219,75
	Pour le PAH pupitre sur les marches et toires déjà installés sur Billom, l'idée est d'en installer sur d'autres communes pour avoir un ensemble cohérent de la valorisation du patrimoine immatériel du territoire	40 000,00
TOTAL		2 384 272,01
Actions complémentaires proposée pour l'avenant		
2025	Diagnostic peintures murales et numérisation des décors de la chapelle St-Esprit	18 380,00
2025	Acquisition de deux pianos et d'un marimba pour l'école de musique	13 347,99
TOTAL AVENANT		2 416 000,00

L'assemblée valide la proposition d'avenant au CTDD.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	43			

8. Attributions de subventions

8-1 Fonds d'aide aux manifestations culturelles

Rapporteuse : Patricia BUSSIERE

Rappel : les critères d'attribution de subvention dans le cadre du dispositif d'aides aux manifestations culturelles (CF délibération du 06 mars 2017, modifié le 25 janvier 2021 et le 25 novembre 2024) sont les suivants :

Les événements culturels ou/et artistiques (hors spectacles isolés) doivent répondre aux points suivantes :

Critères obligatoires :

- se dérouler sur le territoire communautaire.
- être portés par une association ou un collectif de ce dernier.
- faire l'objet d'un dossier complet, remis dans les délais impartis, présentant un budget équilibré (réparti entre fonds propres, fonds privés et fonds publics).
- pouvoir justifier de la rémunération d'artistes professionnels.
- faire l'objet d'une communication significative, a minima à l'échelle intercommunale.
- comporter une implication de la ou les commune(s) d'accueil -financier, technique et/ou humain- ainsi que des populations locales.
- la manifestation doit être ouverte et accessible à tous.
- un seul dossier par association ou collectif pourra faire l'objet d'une subvention.

Critères facultatifs :

Billom Communauté sera également sensible à la prise en compte de des points suivants :

- capacité de l'association à renouveler le contenu de son événement.
- mise en place d'actions innovantes, surprenantes, originales
- recherche de partenariats avec les différents acteurs du territoire et mise en place d'actions culturelles (rencontres, médiations, etc).
- prise en compte des valeurs mises en œuvre dans les actions du service d'Education Artistique et Culturelle de Billom Communauté : inclusion, inter-générationnel, sociales, pédagogiques et éco responsables.

La commission culture réunie le 13 février a examiné les dossiers reçus et propose d'attribuer les aides suivantes :

- 500 € à l'Amicale Laïque de Billom pour « Claude Nougaro dans ses pas », expo, conférence, repas-spectacle et visite musée, de nov 2024 à février 2025
- 1 500 € à Billom Renaissance pour le Charivari du 30 au 31 août à Billom
- 700 € au café du Quai à Billom pour l'« anniversaire »(arts plastiques, ciné, concerts)
- 300 € au Cents Métiers, St Dier, pour un spectacle de la « toute petite compagnie » le 23 novembre
- 1 000 € à Beauvallon en chansons pour Gleianeve, 3^{ème} édition du festival de chansons françaises, du 04 au 8 juin
- 500 € à King Stomach, pour « Complètement dans l'espace » (lecture musicale, musique et vidéo, courts métrages), du 2 au 4 octobre
- 1 800 € pour La Belle Vue, festival cirque et concerts à Montmorin du 2 au 4 octobre
- 1 700 € pour Les jeudis du Pressoir, Billom, du 4 juillet au 29 août
- 900 € pour le Miam Miam des Livres, Mur-sur-Allier du 2 au 5 octobre
- 500 € pour le comité des fêtes de Fayet, concert musique classique, 7 juin
- 800 € pour l'Amicale laïque de Pérignat (cycle annuel de 5 événements culturels diversifiés).

Pour un total de 10 200 €.

A noter que 8 dossiers ont été refusés car ne répondant pas aux critères ou bien étant arrivés hors délai. Il s'agit des dossiers suivants : Amicale laïque de Billom, cycle de conférences / Anima'pique de St-Jean-des-Ollières / Art et patrimoine Olliérois / Asev-sit Vertaizon, concert jazz / Entre Guillements (Billom) / La Tantina (Billom) / Esprit créatif-salon des créateurs (Vertaizon) / MLC-soirée dansante

Discussion :

Karine JONCOUX : pourquoi les deux dossiers de St-Jean ne sont pas retenus ?

Patricia BUSSIERE : ils ne répondent pas aux critères.

Sylvie DUCATTEAU : on devrait réfléchir par ailleurs (dans un autre cadre que la commission culture) sur des situations qui ne rentrent pas dans les critères, tout ce qui est émergent ou innovant, on a du mal à les faire rentrer, par ex La tantina. Je regrette également que l'on ne finance pas les conférences de l'Amicale laïque, du fait de l'application des nouveaux critères.

Maurice DESCHAMPS : quelle a été la diffusion de l'information ? Toutes les associations ont-elles reçu un mail ?

Patricia BUSSIERE : l'envoi a été fait à toutes les communes, et celles-ci doivent diffuser ; C'est aussi sur le site internet.

L'assemblée valide les propositions. Catherine SOU AH Y abstient.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
17	43	42		1

Retrouver dans l'espace collaboratif le tableau d'analyse

8-1 Village du Goût

Rapporteur : Monsieur le Président

L'association du site remarquable du goût « les champs d'ail de Billom » (présidée par Jean JALLAT) sollicite le soutien de Billom Communauté pour ses activités et notamment la manifestation phare le 28^{ème} Village des Producteurs des Sites remarquables du goût qui aura lieu les 5-6-7 décembre 2025.

2 000 visites / 200 nuitées pour le territoire.

Le budget prévisionnel du salon s'élève à 30 508 €, l'aide demandée est de 1 500 €.

En 2024 la CC a attribué une aide de 1 000 €, le bureau réuni le 10 février propose de reconduire cette aide pour 2025.

L'assemblée valide la proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
17	43			

9. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

Don à Mayotte

Afin de venir en aide aux victimes et sinistrés de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024, les collectivités ont la possibilité de verser un don sous la forme :

- soit d'un virement auprès de l'État via un fonds de concours. Ce fonds de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre mer touchés par des calamités naturelles » permet de comptabiliser les dons qui contribueront à l'aide d'urgence pour les sinistrés et à la reconstruction de l'île.
- soit d'un virement à l'association Protection civile ou Croix Rouge

Le bureau réuni le 10 février propose d'apporter une aide de 2 000 €

Proposition de délibération (modèle AMF) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Billom Communauté tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire que Billom Communauté contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 €
- à la Protection civile ou à La Croix rouge

L'assemblée valide la proposition et décide de l'attribuer à la Protection civile.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
18	43			

10. Questions diverses

→ Décisions du bureau

Par délibération n°36 du 07/09/2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 10 février, a accordé :

- dans le cadre de la bourse « Agir jeunes » : 1 000 € à l'association Dark Army (section de l'Abcd'R) pour l'organisation d'une battle et le financement de la création d'un spectacle,
- dans le cadre de l'OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : 7 500 € à R. BOISSIERE (Egliseneuve), PO (propriétaire occupant) habitat très dégradé.

Le bureau a décidé de ne pas suivre l'ANAH dans le cas où un dossier est traité en deux étapes, pour éviter la surenchère.

→ Représentation dans les organismes : aucune intervention

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 21h38.

Le 07 avril 2025

La secrétaire de séance

Patricia BUSSIÈRE



Le Président

Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLON